



Accrochage station essence

Par **Cocobacco63**, le 17/08/2021 à 14:06

Bonjour,

J'ai eu un accrochage avec une voiture à une station essence et je souhaiterais savoir quel est le véhicule en tord ou bien si les tords sont partagés.

Je m'explique, à la station essence, il y avait 2 voies avec 2 pompes à essence par voie, l'une derrière l'autre.

Je venais de terminer de prendre de l'essence à la pompe arrière gauche et je redémarrait quand j'ai vu une voiture arriver sur la droite assez rapidement. Comme elle restait à droite, j'ai commencé à avancer mais la voiture a ma droite s'est rabattue d'un coup sur mon aile sans clignotant. J'ai pilé net mais la voiture a quand même percuté la mienne (point d'impact au niveau du feu avant droit) et l'autre véhicule a eu des dégâts sur toute la portière arrière gauche.

Je ne sais pas si je suis suffisamment Claire mais pourriez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer ce que vous en pensez ?

Je vous remercie par avance de votre réponse

Coralie

Par **Zénas Nomikos**, le 17/08/2021 à 14:54

Bonjour,

c'est l'assureur qui détermine les torts en pourcentage de responsabilité au vu des deux constats : le vôtre et celui de votre adversaire.

Par **Marck.ESP**, le 17/08/2021 à 15:08

Bonjour

Les règles du Code de la route s'appliquent, normalement, car une aire de station service est considérée voie publique (ouverte)..

Sur un parking comme sur une station, les gens s'imaginent que les torts sont partagés, et bien non, vous quittez votre stationnement après arrêt pour le plein et le conducteur d'une voiture qui quitte son stationnement et heurte un véhicule sur la voie est responsable

Par **Cocobacco63**, le 17/08/2021 à 15:12

Merci pour votre réponse.

J'avais déjà redémarré et avance au moment où la voiture a ma droite à heurté la mienne car elle a changé de file, passant de la voie de gauche à celle de droite.

Dans ce cas précis, est-ce toujours moi qui suis responsable de l'accident ?

Par **Marck.ESP**, le 17/08/2021 à 15:25

Si ce changement de file était retenu pour tel, les torts pourraient être partagés, car habituellement, celui qui change de file est en tort également, mais encore faut-il qu'il y ait matérialisation de 2 voies.

Notre camarade Chaber devrait voir votre sujet et vous répondre mieux que moi même.

Patiencez un peu.

Par **Chaber**, le 17/08/2021 à 15:44

bonjour

Comment est rempli le constat amiable: croix, plan, observations

Par **janus2fr**, le 17/08/2021 à 21:00

"c'est l'assureur qui détermine les torts en pourcentage de responsabilité au vu des deux constats : le vôtre et celui de votre adversaire."

Bonjour,

Il n'y a qu'un seul constat, pas deux.

Par **Marck.ESP**, le 17/08/2021 à 21:38

Cujas s'est mal exprimé, mais il est vrai que chacun a un exemplaire du constat pour sa propre assurance, sur lequel il apporte ses commentaires éventuels.

Par **P.M.**, le **17/08/2021** à **22:26**

Bonjour,

Le commentaire d'un des deux conducteurs une fois que les deux exemplaires du même constat sont séparés n'est pratiquement pas retenu...